La Fondation Fransaskoise

États Financiers

le 31 août 2014

hth
Hounjet/Tastad/Harpham
Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

LA FONDATION FRANSASKOISE

LE 31 AOÛT 2014

TABLE DE MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des activités financières	3
État de l'évolution des ressources	4
État des flux de trésorerie	5
État des ressources	6
Notes afférentes aux états financiers	7

Hounjet/Tastad/Harpham
Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

207 - 2121 Airport Drive
Saskatoon, SK S7L 6W5
306.653.5100 Fax-306.653.5141
www.hth-accountants.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de:
La Fondation Fransaskoise

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation Fransaskoise, qui comprennent l'état des ressources au 31 août 2014, et les états des activités financières, de l'évolution des ressources et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve
La Fondation Fransaskoise tire une part importante de ses produits de dons, dont l'exhaustivité ne se prête pas à une vérification dans le cadre de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits sous forme de dons, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient été nécessaires.

Opinion avec réserve
À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation Fransaskoise au 31 août 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Hounjet Tastad Harpham

le 6 novembre, 2014
Saskatoon (Saskatchewan)

COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

hth CGA

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	2014	2013
RECETTES		
Campagne de financement	184 305 $	125 094 $
Commanditaires	-	5 000
Devise étrangère	20 966	23 872
Revenus sur placements (Note 2)	124 199	87 561
	329 470	241 527
DÉPENSES		
Prélèvements de fonds		
Affranchissement	606	653
Contractuel	-	25
Cotisations et abonnement	828	833
Dons à rembourser	-	2 290
Honoraires	-	96
Papeterie et impression	806	-
Photocopies	-	204
Publicité et promotion	1 511	782
Repas	568	309
Téléphone, télécopieur et internet	115	51
	4 434	5 243
Administration		
Formation	-	446
Frais bancaires	935	1 078
Frais de placements	17 887	14 183
Frais de réunions	321	-
Hébergement sécurisé	492	492
Publicourriel	277	208
Salaires	-	421
Vérification	8 175	7 848
	28 087	24 676
Distributions		
Bourses - Assemblée communautaire fransaskoise	819	-
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	2 000	-
Bourses - Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	2 456	-
Bourses - Fonds Gaudet	1 800	-
Bourses - Fonds général	15 665	-
Bourses - Fonds LeBlanc	2 456	-
Subventions - Fonds général	17 675	-
Subventions - Village Urbain de Saskatoon	49 990	73 200
	92 861	73 200
	125 382	103 119
AUGMENTATION DES RESSOURCES	204 088 $	138 408 $

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	Ressources au début de l'exercice	Transferts	Augmentation (diminution) des ressources	Ressources à la fin de l'exercice
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	123 137 $	- $	68 465 $	191 602 $
Fonds Abbé Raymond Carignan	-	6 593	4 795	11 388
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise - Jeux du Canada	39 273	(26 228)	1 607	14 652
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	-	26 228	15 386	41 614
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	36 063	-	11 796	47 859
Fonds de la Corporation du Collège Mathieu	13 767	(13 767)	-	-
Fonds de la Fondation du Collège Mathieu	13 202	(13 202)	-	-
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	172 078	-	20 147	192 225
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	17 913	700	10 681	29 294
Fonds du Village Urbain de Saskatoon	81 229	-	(14 936)	66 293
Fonds École canadienne-française	-	10 530	2 134	12 664
Fonds École Monseigneur de Laval	14 271	-	4 131	18 402
Fonds Gaudet	17 913	-	1 266	19 179
Fonds général (Note 3)	225 650	(18 824)	22 890	229 716
Fonds LeBlanc	59 024	-	8 289	67 313
Fonds Maillard	23 327	-	4 665	27 992
Fonds Marcel Moor	53 860	-	10 183	64 043
Fonds Mercure	11 676	-	1 678	13 354
Fonds Monseigneur Mathieu	-	26 970	3 681	30 651
Fonds Raymond Marcotte	20 139	-	11 680	31 819
Fonds Ribambelle	-	1 000	10 270	11 270
Fonds Vézina	32 115	-	5 280	37 395
	954 637 $	- $	204 088 $	1 158 725 $

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	2014	2013
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:		
FONCTIONNEMENT		
Augmentation des ressources	204 088 $	138 408 $
Différences nettes de fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(144)	12 249
Intérêts courus	236	(31)
Comptes à payer	(30)	(192)
Bourses à payer	10 447	-
	214 597	150 434
INVESTISSEMENT		
Augmentation des investissements	(205 157)	(177 417)
Diminution de l'hypothèque à recevoir	-	33 452
	(205 157)	(143 965)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	9 440	6 469
ENCAISSE, au début de l'exercice	46 375	39 906
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	55 815 $	46 375 $

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTAT DES RESSOURCES

AU 31 AOÛT 2014

	2014	2013
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	55 815 $	46 375 $
Comptes à recevoir	761	616
Intérêts courus	3 096	3 332
	59 672	50 323
INVESTISSEMENTS (Note 4)	1 116 499	911 342
	1 176 171 $	961 665 $
PASSIF ET RESSOURCES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer	6 999 $	7 028 $
Bourses à payer	10 447	-
	17 446	7 028
SOLDE DES FONDS		
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	191 602	123 137
Fonds Abbé Raymond Carignan	11 388	-
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise - Jeux du Canada	14 652	39 273
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	41 614	-
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	47 859	36 063
Fonds de la Corporation du Collège Mathieu	-	13 767
Fonds de la Fondation du Collège Mathieu	-	13 202
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	192 225	172 078
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	29 294	17 913
Fonds du Village Urbain de Saskatoon	66 293	81 229
Fonds École canadienne-française	12 664	-
Fonds École Monseigneur de Laval	18 402	14 271
Fonds Gaudet	19 179	17 913
Fonds général (Note 3)	229 716	225 650
Fonds LeBlanc	67 313	59 024
Fonds Maillard	27 992	23 327
Fonds Marcel Moor	64 043	53 860
Fonds Mercure	13 354	11 676
Fonds Monseigneur Mathieu	30 651	-
Fonds Raymond Marcotte	31 819	20 139
Fonds Ribambelle	11 270	-
Fonds Vézina	37 395	32 115
	1 158 725	954 637
	1 176 171 $	961 665 $

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 AOÛT 2014

La fondation est incorporée par loi d'intérêt privé sanctionnée sous le nom La Fondation Fransaskoise. Cette loi mettait fin à la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan, précurseur de La Fondation Fransaskoise et rendit possible la fusion avec le fonds fransaskois de l'Association culturelle franco Canadienne. La fusion a eu lieu le 1 septembre 1998. La fondation issue de la fusion est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada et détient le même numéro d'enregistrement que détenait auparavant la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan.

Selon 5(2) de la loi de 1998 sur La Fondation Fransaskoise, "Le capital de la fondation peut servir à la réalisation de ses objets et de ses buts, mais ne peut jamais être réduit à moins de 800 000$."

Le mandat de la fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprennent les politiques suivantes:

Constatation des produits
La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés, ainsi que les apports non affectés, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations
Les immobilisations ne sont pas capitalisées. Quand une immobilisation est achetée, elle est comptabilisée comme dépense.

Instruments financiers
Le chapitre 3856 du Manuel de l'ICCA établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Il exige que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, soient comptabilisés à l'état des ressources lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Selon cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, sauf pour certaines opérations entre apparentés. Dans les périodes subséquentes, la mesure dépend du type d'instrument financier.

Les investissements en instruments de capitaux propres, sauf ceux cotés sur un marché actif, sont évalués au coût diminué de toute réduction pour dépréciation. Investissements cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées en résultat net dans la période encourue.

Opérations en devises
La fondation utilise la méthode temporelle pour les opérations en devises. Les éléments d'actif et de passifs, y compris les éléments monétaires, sont convertis aux dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'état des ressources. Les biens et les obligations non monétaires sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils ont été constatés.

LA FONDATION FRANSASKOISE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 AOÛT 2014

2. REVENUS (PERTES) SUR PLACEMENTS

	2014	2013
Amortissement des primes d'obligations	41 $	(826) $
Augmentation de la valeur du marché	68 048	55 230
Dividendes	12 646	10 082
Gain (perte) sur ventes de placements	31 500	9 262
Intérêts	11 964	13 813
	124 199 $	87 561 $

3. FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général inclus, mais n'est pas limité à, certains fonds qui n'ont pas rejoinds une somme de 10 000$ de dons:

	2014	2013
Fonds association fransaskoise de Zenon Park	1 720 $	- $
Fonds École canadienne-française	-	9 531
Fonds général	220 886	203 726
Fonds l'Abbé Carignan	-	5 593
Fonds solidarité éducation fransaskoise	3 618	3 308
Fonds Xavier Gareau	3 492	3 492
	229 716 $	225 650 $

4. INVESTISSEMENTS

	2014	2013
Les actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût d'acquisition de 519 852$; 2013 - 497 437$)	686 828 $	578 765 $
Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (coût d'acquisition de 433 551$; 2013 - 336 498$)	429 671	332 577
	1 116 499 $	911 342 $

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir, les investissements, les comptes à payer et les bourses à payer. À moins d'indications contraires, la direction est d'avis que la société n'est pas exposé à des risques d'intérêt, de change et de crédit provenant de ces instruments financiers.

L'encaisse, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les bourses à payer se rapprochent de leurs justes valeurs à l'état des ressources. En raison du caractère à court terme de ces instruments, sauf les investissements, les justes valeurs se rapprochent de leurs valeurs comptables. Les investissements sont bien diversifiés afin de réduire les risques associés avec des investissements cotés sur un marché actif. Quelques investissements sont des investissements étrangers qui portent le risque de change.

LA FONDATION FRANSASKOISE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 AOÛT 2014

6. IMPÔTS SUR LE REVENU

La fondation est un organisme à but non-lucratif donc n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassifiés pour mieux présenter la comparaison.